

[Texte]

that had been taken by IPAC. For many years we felt it quite unfair that the government required the producer to carry at his cost and expense, if you like, a surplus of gas for the comfort of the consumers. If the consumers wanted to have such a comfort then, in fact, they should have been willing to pay for whoever had to carry that particular inventory.

We also argued over the years, Madam Chair, that the presence of a surplus test in itself did not provide any guarantee of a surplus, or provide any insurance of security of supply. It merely provided that the existing gas reserves might last longer. But as I said in some of my introductory remarks today, the only thing that really assures Canadians of adequate supplies of energy in the future is for us to be able to work in an environment that encourages us to explore, find, and develop new reserves.

The National Energy Board decision works very much in that direction. So we compliment the National Energy Board for taking a rather bold step. We think this will encourage the U.S. buyers to come and look for our gas. They will have more confidence in long-term contracts. Accordingly, the explorers will have more confidence in the prospect of selling gas at a profit, and I think it will enhance drilling activity.

**The Chairman:** I guess the other major decision has to do with defining "Core". I understand that Minister Webber, in Alberta, has not signed any removal permits for the past weeks or months. I just wonder, are we close to a definition of "Core" and how do you see this in the immediate future with the Manitoba-Ontario situation? This is gas.

• 1925

**Mr. Todd:** The Alberta Utilities Board, as you have mentioned, is dealing with that problem right now and IPAC is represented at those hearings. The concept for Core, if I might add, really comes from the presumption that the various utility boards across the country will require that the distributors maintain some sort of surplus for certain types of users.

If everyone got away from surplus tests altogether, then perhaps we might not have to deal with the Core question. But again, our presumption is now, particularly that the Energy Board has stepped back somewhat from the surplus question, it seems reasonable to us that the various provincial utility boards will step in. We think it is quite appropriate that they do.

If the consumers in Canada want some government guarantee that gas is available to them, then we think the vehicle for that lies in the provincial jurisdictions, that the utility board would then turn to the distributors and say one of the conditions of your franchise is that you have to demonstrate to us that you have a certain amount of gas available for these consumers. They might

[Traduction]

nous avons pensé qu'il était injuste pour le gouvernement de demander aux producteurs de maintenir à leurs frais un excédent de gaz pour le bien-être des consommateurs. Pour que les consommateurs jouissent de ce privilège, ils auraient dû être prêts à payer le prix du maintien de ces réserves.

Nous avons également fait valoir pendant longtemps, madame la présidente, que le test de l'excédent en lui-même ne garantissait pas nécessairement un excédent ou la sécurité des approvisionnements. Il prolongeait tout simplement la durée des réserves de gaz existantes. Comme je l'ai indiqué dans mes observations liminaires, la seule façon pour les Canadiens de s'assurer de l'approvisionnement en énergie à l'avenir, est de nous donner des conditions qui nous incitent à prospecter, à découvrir et à mettre en valeur de nouvelles réserves.

La décision de l'Office national de l'énergie s'inscrit dans cette voie. Nous en félicitons l'Office national de l'énergie. Nous pensons que les acheteurs américains seront ainsi encouragés à examiner notre gaz. Il s'ensuit que les prospecteurs auront de meilleures perspectives de vendre leur gaz à profit et le forage connaîtra un regain d'activité.

**La présidente:** L'autre décision majeure, c'était de définir l'expression «marché habituel». Si je comprends bien, le ministre Webber de l'Alberta n'a pas signé de permis de sortie au cours des dernières semaines ou des derniers mois. Je me demande si nous sommes prêts d'en arriver à une définition de l'expression «marché habituel» et dans quelle mesure cette définition peut à brève échéance avoir un effet sur la situation Manitoba-Ontario. Je parle du gaz.

**M. Todd:** La Commission des services d'utilité publique de l'Alberta, comme vous l'avez souligné, se penche actuellement sur le problème et IPAC est représentée aux audiences. La notion de marché habituel part du principe que les divers services d'utilité publique au pays doivent obliger les distributeurs à maintenir un certain excédent pour desservir les diverses catégories d'utilisateurs.

Si tout le monde abandonnait le test de l'excédent, il ne serait peut-être pas nécessaire d'essayer de définir ce qu'est le marché habituel. Cependant, maintenant que l'Office national de l'énergie a fait marche arrière pour ce qui est de la question de l'excédent, nous nous attendons à ce que les commissions provinciales de services d'utilité publique se montrent plus exigeantes à cet égard. Nous n'y voyons rien de mal.

Si les consommateurs canadiens veulent une garantie gouvernementale pour l'approvisionnement en gaz, nous pensons que c'est aux provinces d'intervenir, que c'est aux commissions de services d'utilité publique d'exiger des distributeurs, comme condition d'octroi d'une concession, qu'ils prouvent qu'ils disposent de certaines quantités de gaz pour desservir les consommateurs. A elles de